

Les parents d'élèves attaquent en justice

L'école privée Sainte-Anne de Miribel-les-Écheltes a fermé ses portes le 27 juin. Définitivement. Les deux classes accueillant 58 élèves ne rouvriront pas à la rentrée. Décision de la direction diocésaine de l'Enseignement catholique. Sauf si... Si le tribunal de grande instance de Grenoble en décide autrement.

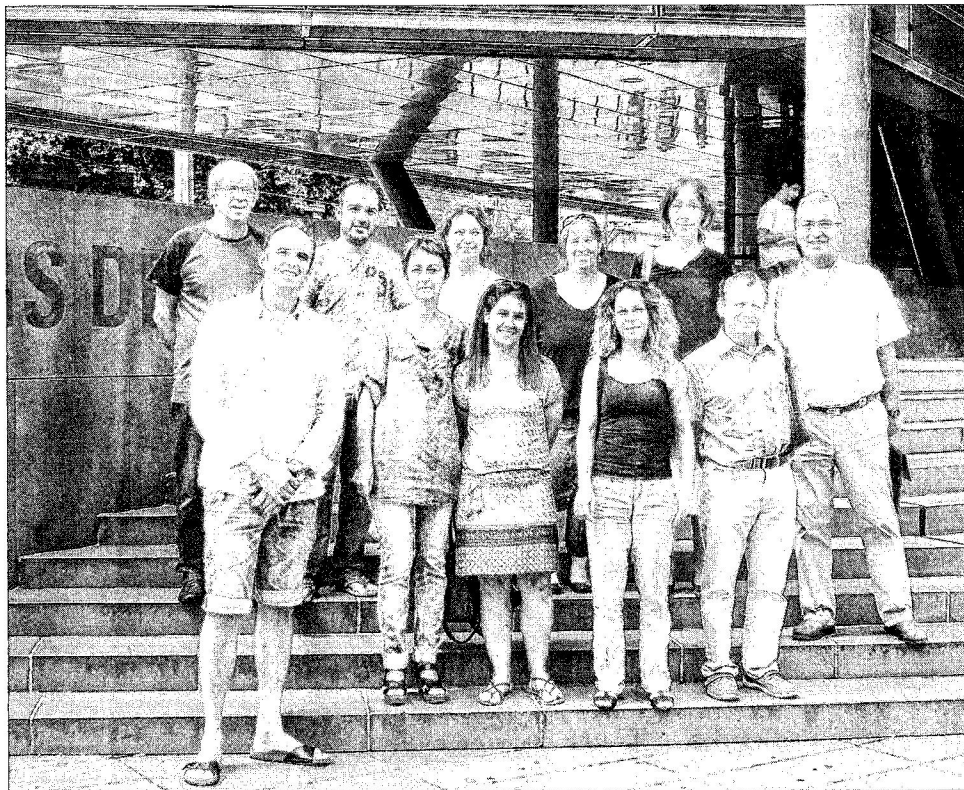
Car les parents d'élèves ont décidé de ne pas en rester là. Opposés à cette fermeture, ils ont intenté une action en justice contre le directeur diocésain de l'Isère. Ils étaient au tribunal mardi 4 août.

« Nous sommes écœurés »

L'annonce de la fermeture de l'école était tombée fin janvier. Rapidement, l'Association des parents d'élèves (Apel) s'était mobilisée. Elle avait multiplié les rendez-vous auprès des élus, de l'évêque de l'Isère, elle avait également lancé des pétitions. En revanche, les parents étaient restés discrets sur cette action en justice qui a pourtant été décidée le 27 février lors d'une assemblée générale extraordinaire.

« On ne comprend pas ! » enrage Samantha Mollier, présidente de l'Apel. La mère de famille ne tarit pas d'éloges sur l'école. Une équipe enseignante dynamique, une prise en charge personnelle des enfants, un personnel à l'écoute... « Il y avait 58 élèves dans cette école. L'Ogec [Organisme de gestion de l'enseignement catholique] était créateur. Nous sommes écœurés, pour nous c'est une injustice. »

Dans nos colonnes, le



Une délégation de onze parents et membres du bureau a fait le déplacement mardi au tribunal de Grenoble.

Photo DR

22 février, Jean-Romain Plaige, directeur diocésain, avait expliqué : « Ça fait longtemps déjà qu'on protège Sainte-Anne de la fermeture. Il faudrait au minimum 70 élèves pour pouvoir continuer [...] Je mène une politique d'ajustement des moyens aux effectifs. [...] Si je ne le fais pas, le Rectorat et l'Inspection académique le feront sans nous demander notre avis. »

« Nous voulons aller au bout de cette histoire »

Alors mardi, une délégation de 11 parents et membres du bureau avait fait le déplacement au tribunal, à Grenoble. « Notre avocate se base sur des irrégularités dans le

processus de fermeture, explique Mme Mollier. Rien n'a été respecté ! »

Ni le directeur diocésain ni son avocat n'étaient présents à l'audience. Le jugement a été mis en délibéré, il sera rendu le 8 septembre. Après la rentrée des classes...

Les parents ne se font aucune illusion sur le résultat de leur action. Tous ont inscrit leurs enfants dans d'autres établissements. « Nous voulons aller au bout de cette histoire, conclut la présidente de l'Apel. Et surtout, nous voulons lancer un message aux autres écoles privées qui pourraient se retrouver dans la même situation : battez-vous, il ne faut pas se laisser faire. »

Karine BONNET

L'INFO EN + HISTORIQUE

En janvier 2014, l'école Sainte-Anne comptait encore trois classes. Le directeur diocésain a alors annoncé qu'une classe était menacée de fermeture. Les parents d'élèves s'étaient déjà mobilisés contre cette fermeture.

Les effectifs n'ayant pas augmenté pour l'année scolaire 2014-2015, la fermeture de classe en septembre 2015 était inévitable. Les parents en étaient bien conscients. Mais le 28 janvier, M. Plaige, directeur diocésain, annonçait non pas la fermeture d'une classe mais la fermeture de l'école.

Après de nombreuses actions des parents, une grande fête était organisée le 27 juin pour dire adieu à l'école.



Une fête était organisée le 27 juin pour dire adieu à l'école. De nombreux habitants du village avaient fait le déplacement.

Photo Archives Le DL